Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 074-217401918-20231213-D_2023_12_07-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TREIZE DECEMBRE**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures et quarante-deux minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 08 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20
**Nombre de conseillers municipaux présents : 17**
Quorum : 11

**Nombre de pouvoir : 01**
**Nombre de votants : 18**
- Pour : **18**
- Contre : /
- Abstention : /

**Présents : 17**
Mmes, MM. Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

**Absents et excusés : 03**
Mmes, MM. Marullaz Aube, Baud Pachon Valérie, Pillot Serge

**Pouvoir : 01**
Monsieur Pillot Serge à Madame Tournier Michelle

**- Monsieur Quentin Muffat a été désigné secrétaire –**

## D_2023_12_07

**Tableau des postes autorisés et des effectifs réalisés - modification**

Il est rappelé que le tableau des postes autorisés et des effectifs réalisés a été adopté par délibération en date du 7 avril 2022.

1. Considérant que la bibliothèque de Morzine est gérée par l'association « La Rencontre », association Loi 1901. Cette association est financée en intégralité par une subvention communale annuelle et une subvention de la Communauté de Communes du Haut-Chablais pour la gratuité de la carte du réseau des bibliothèques. Son fonctionnement est assuré par trois personnels.

Considérant que la collectivité a transformé un poste d'agent de production en poste d'agent de bibliothèque par délibération D 2023 05_05 afin d'alléger la gestion financière de l'association en recrutant dans ses effectifs un de ces trois personnels.

Considérant que la lecture publique est un service public depuis 2021, que l'association « La Rencontre » n'a plus la capacité d'assurer la continuité de la gestion administrative et financière de la structure et qu'il convient, à ce titre, que la collectivité reprenne la gestion de la bibliothèque et, en conséquence, les personnels actuellement liés par un contrat de travail à l'association,

Pour ce faire, il est proposé au Conseil municipal que la commune procède à deux créations de poste d'agent de bibliothèque et recrute dans ses effectifs les deux salariés de l'association. Ces postes seront créés sur le cadre d'emploi d'agent administratif de catégorie C à temps non complet.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 074-217401918-20231213-D_2023_12_07-DE

Ces deux agents, ainsi que l'agent recruté en juin, feront partis du Pôle Culture sous la Direction de l'Efficience de la Relation aux Usagers.

2. Considérant que le poste d'agent de vestiaire et d'entretien à l'espace aquatique relève à 70% de missions d'agent de caisse ;

Il est demandé au Conseil municipal de procéder au changement d'intitulé de poste en « agent de caisse ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL**
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

SE PRONONCE favorablement sur les modifications listées ci-dessus et conformément au tableau annexé,

DIT que le tableau des postes autorisés sera modifié en conséquence,

OCTROIE les budgets nécessaires à ces évolutions,

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 18 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,
**Muffat Quentin.**

Le maire de Morzine,
**Fabien Trombert.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*